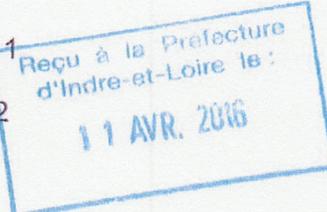


**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DE
L'AEROPORT INTERNATIONAL DE TOURS VAL DE LOIRE**

COMITE SYNDICAL DU 05 AVRIL 2016

Convocations adressées le 29 mars 2016

Nombre de délégués titulaires en exercice : 11
Nombre de délégués titulaires présents : 7
Nombre de délégués suppléants présents : 2
Nombre de délégués votants : 9



Membres titulaires présents :

M. Frédéric AUGIS – M. Gérard BOUYER – M. Jacques CHEVTCHENKO –
M. Pierre COMMANDEUR - M. Benoît FAUCHEUX – M. Bruno FENET –
M. Patrick POIRIER

Membres titulaires excusés :

Mme Cécile CHEVILLARD - Mme Mélanie FORTIER.M. Dominique- LEMOINE – M.
Patrick MICHAUD

Membres suppléants présents :

Mme Sylvie GINER suppléant Mme Cécile CHEVILLARD
Mme Florence ZULIAN suppléant M. Dominique LEMOINE

CS 16.04.01 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF – EXERCICE 2016

Monsieur Frédéric AUGIS, Président, donne lecture du rapport suivant :

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur le budget primitif 2016 qui s'élève à la somme de 3.297.101,61 €. Celui-ci ne comporte qu'une section de Fonctionnement dont les caractéristiques sont les suivantes :

I. DEPENSES

▪ Charges à caractère général

Le montant des charges à caractère général est estimé à 31.657,61 €.

Elles concernent :

- les dépenses courantes de fonctionnement estimées à 22.657,61 €
- l'indemnité du Payeur départemental en charge du suivi du syndicat, d'un montant estimé à 1.000 €
- la participation du syndicat, en 2016, à 2 congrès aéroports et compagnies aériennes à hauteur de 2.500 €

- les cotisations du syndicat à l'Union des Aéroports Français et au CRT pour 4.000 €
- les frais de communication pour 1.500 €

▪ **Dépenses de personnel**

Les dépenses de personnel sont évaluées à 104.500 €.

▪ **Participations**

Conformément à la convention de délégation de service public signée avec SNC-Lavalin, la participation des collectivités se décompose en deux parties, l'une correspondant à la subvention d'exploitation, l'autre au titre de la contribution liée au développement, assortie d'un objectif de trafic.

L'article 38 de la convention de délégation de service public prévoit qu'en juillet 2014, le Délégrant et le Déléataire s'engagent à se rencontrer afin d'examiner l'avancement du plan prévisionnel de trafic et, le cas échéant, à ajuster le montant des contributions au regard des différents cas de figure énoncés dans ladite convention.

Dans le cadre de cette clause de revoyure, les parties se sont accordées sur la nécessité de stabiliser l'objectif de trafic de passagers avec la mise en place d'un avenant N° 2 à la convention de délégation de service public et la modification des annexes VI (Investissements), VII (Prévisions de trafic) et VIII (Plan d'affaires).

En application de l'avenant N° 2 à la convention de délégation de service public et en particulier l'annexe VIII (Plan d'affaires), la subvention d'exploitation pour l'année 2016 s'élève à 562.172 € et la contribution liée au développement à 2.565.000 €, soit un total de 3.127.172 € (valeur 2015).

L'article 38 du contrat prévoit une révision des participations en fonction de l'inflation constatée à la fin de chaque exercice.

Sur la base d'une hypothèse d'inflation de 1 % en 2016 retenue pour établir la prévision budgétaire, la participation 2016 est estimée à un montant de 3.158.444 €, dont 567.794 € de subvention d'exploitation et 2.590.650 € de contribution au développement.

▪ **Elus**

Il a été prévu un crédit de 2.500 € de frais de mission des élus.

II. RECETTES

Les recettes seront constituées de :

▪	Excédent de fonctionnement 2015	97.945,61 €
---	--	--------------------

▪ **Redevance domaniale**

En application de l'article 40 du contrat de DSP, l'exploitant versera une redevance de 5.837 €.

▪ **Participation des membres du syndicat**

Il est rappelé qu'en application de l'article 10 des statuts, le niveau de contribution des membres est le suivant :

Région Centre :	28,66 %
Département d'Indre et Loire :	28,66 %
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	28,66 %
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	14,02 %

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et des autres recettes, le montant de contribution de chacun des membres serait arrêté pour 2016, comme suit :

Région Centre :	915.205 €
Département d'Indre et Loire :	915.205 €
Communauté d'Agglomération Tour(s)plus :	915.206 €
Chambre de commerce et d'industrie de Touraine :	447.703 €

soit un total de contribution de 3.193.319 €.

En conséquence, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 5722-1

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif pour l'exercice 2016 dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Le Comité syndical adopte.

(6 votes pour - 2 abstentions positives : M. BOUYER et M. POIRIER – 1 vote contre : M. FAUCHEUX).

..... **08 AVR. 2016**
Acte exécutoire le après transmission et publication ;
les actes de portée individuelle devant être notifiés.

Le Président du Syndicat Mixte

Frédéric AUGIS

